

**COMMENT OPTIMISER VOTRE VÉHICULE
NOUVELLE GÉNÉRATION DAF ET BÉNÉFICIER DES AVANTAGES VECTO**

La puissance de l'évolution



Alors que de plus en plus de pays introduisent la prise en compte du CO₂ dans leurs taxes routières, le rendement énergétique est plus important que jamais. Grâce à leur aérodynamisme exceptionnel et à leurs groupes motopropulseurs efficaces, les véhicules nouvelle génération DAF sont proposés avec les meilleures catégories d'émissions de CO₂. Cela permet aux clients de bénéficier d'avantages financiers autant en matière de carburant que de taxes routières.

En cas de spécification correcte dès aujourd'hui, votre camion nouvelle génération DAF vous apportera des avantages au niveau des émissions de CO₂ pendant au moins six ans !



Qu'est-ce que VECTO ?

Pour encourager les constructeurs automobiles à réduire les émissions de CO₂ de leurs produits, l'Union européenne a mis en place de nouvelles réglementations. Cela a conduit à la création de l'outil de calcul de la consommation d'énergie des véhicules (VECTO), qui détermine les valeurs des émissions de chaque véhicule vendu.

L'objectif fixé par l'UE pour les constructeurs est de réduire les émissions de CO₂ globales de leur flotte de 15 % d'ici 2025 par rapport à la valeur de référence définie pour la période du 1 juillet 2019 au 30 juin 2020. Comme les constructeurs doivent réduire les émissions de CO₂, cela se traduit par des gains équivalents au niveau du rendement énergétique pour les clients.

Les catégories d'émissions de CO₂ de l'UE

Outre les réglementations VECTO pour les constructeurs, l'UE a également introduit un système de réglementation des taxes routières basé sur les valeurs d'émissions de CO₂. Si des pays ou des régions souhaitent la prise en compte du CO₂ dans le cadre des taxes routières, ils devront le faire conformément aux catégories d'émissions de CO₂ de l'UE, au nombre de cinq :

- Catégorie 5 : véhicules zéro émission
- Catégorie 4 : véhicules à faibles émissions de CO₂ (50 % inférieures à la référence)
- Catégorie 3 : émissions de CO₂ inférieures de 8 % à la valeur de référence
- Catégorie 2 : émissions de CO₂ inférieures de 5 % à la valeur de référence
- Catégorie 1 : véhicules n'appartenant à aucune autre catégorie

Les catégories sont basées sur des valeurs de référence d'émissions de CO₂ définies selon la moyenne de tous les camions catégorisés en 2019 et baissent chaque année conformément aux objectifs de l'UE. Les références pour les catégories 2 et 3, que les véhicules purement diesel et tous les camions nouvelle génération DAF sont capables d'atteindre, sont disponibles ci-dessous. Les limites sont valables du 1er juillet de la première année au 30 juin de l'année suivante. Votre vendeur peut vous aider à spécifier un véhicule DAF pour atteindre une catégorie d'émissions de CO₂ spécifique.

	Groupe de véhicules			Classe 2		Catégorie 3	
		Day cab	Sleeper-Cab	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26
	4-UD	< 170 kW	< 170 kW	255,385	248,088	247,3202	240,254
	4-RD	> 170 kW	< 265 kW	163,889	159,207	158,714	154,179
	4-LH	Aucun	> 265 kW	88,079	85,563	85,298	82,861
	5-RD	Tous	< 265 kW	69,825	67,83	67,62	65,688
	5-LH	-	> 265 kW	47,049	45,705	45,563	44,261
	9-RD	Tous	-	92,252	89,616	89,339	86,786
	9-LH	-	Tous	55,712	54,164	52,454	50,955
	10-RD	Tous	-	71,187	69,21	67,024	65,109
	10-LH	-	Tous	48,429	47,045	46,899	45,559

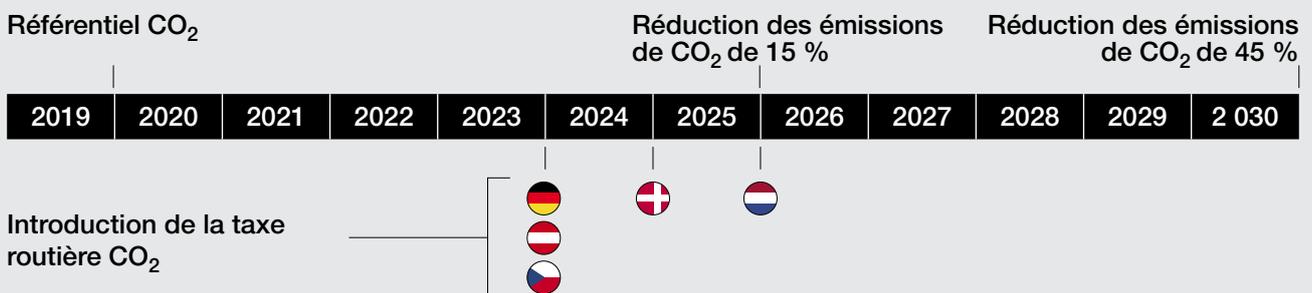
Les valeurs sont exprimées en grammes de CO₂ par tonne-kilomètre (g/tkm)

Impact financier du VECTO

Une fois votre catégorie d'émissions de CO₂ déterminée, cette classification est valable pendant 6 ans, ce qui signifie que le propriétaire du véhicule bénéficie de ses avantages en matière d'émissions de CO₂ pendant six ans après la production. Ces droits sont transférés avec le véhicule à sa vente. Vous trouverez ci-dessous le coût et les économies potentielles en centimes €/kilomètre pour les catégories d'émissions de CO₂ 2 et 3, respectivement. Les calculs sont basés sur un tracteur 4x2 (5-LH) (cycle de charge de 34 tonnes).

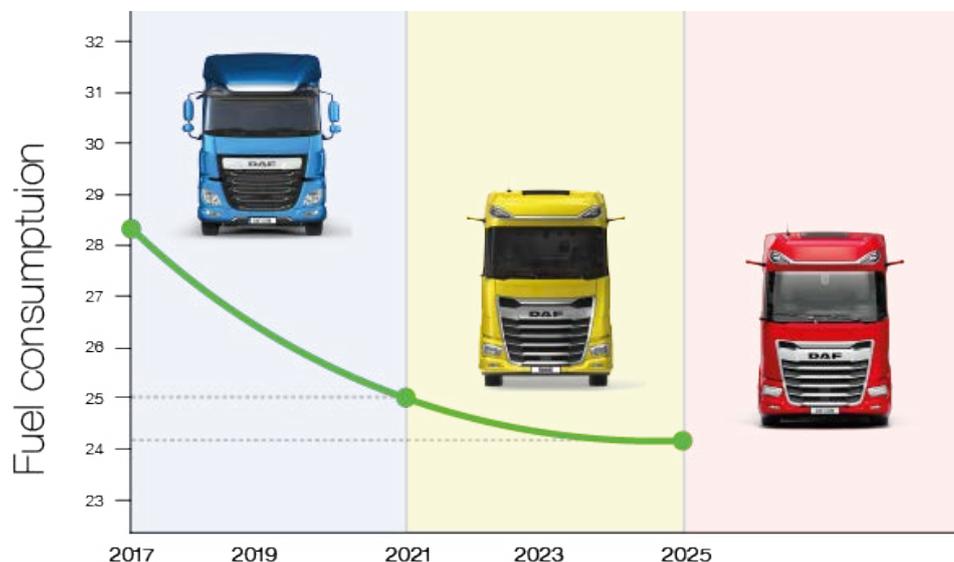
centimes €/km	Allemagne	Autriche	Tchèque	Danemark	Pays-Bas*
Catégorie 1	34,80	47,30	11,85	17,55	17,20
Classe 2	34,00 (-0,80)	47,05 (-0,25)	11,75 (-0,10)	15,86 (-1,69)	15,90 (-1,30)
Catégorie 3	33,20 (-1,60)	46,93 (-0,37)	11,64 (-0,21)	14,17 (-3,38)	14,40 (-2,80)

* Coûts projetés pour une introduction potentielle aux Pays-Bas (à confirmer)



L'état d'esprit DAF en matière d'efficacité

Avec l'introduction des véhicules nouvelle génération DAF, le rendement énergétique et les émissions de CO₂ ont été considérablement améliorés. Bénéficiant des excellentes propriétés aérodynamiques du nouveau design de cabine révolutionnaire, de l'introduction de systèmes de caméras associés à des améliorations de l'efficacité de la chaîne cinématique, ainsi que de diverses autres évolutions, DAF a amélioré son rendement énergétique de plus de dix pour cent. Avec l'introduction des véhicules nouvelle génération DAF pour 2025, une nouvelle amélioration de 3 % a été réalisée. En outre, DAF a choisi de faire de toutes les options d'efficacité des équipements de série dans les spécifications de base, ce qui soutient notre volonté d'améliorer le rendement énergétique et de réduire les émissions de CO₂ à l'avenir.



Bonnes pratiques pour une configuration optimale

Un certain nombre d'options obligatoires (si disponibles pour votre modèle de véhicule) sont nécessaires pour atteindre le score VECTO maximal et optimiser les gains de rendement énergétique.

Options aérodynamiques

- Déфлекteur de pavillon
- 03419 - Extensions latérales (de préférence avec extensions)
- 01122 - Jupes latérales (de préférence en combinaison avec des jantes en acier)
- 01362 - Système de vision numérique DAF
- 02952 - Plaque inférieure Aéro

-7 %
-10 %

Pneus

- Classe A

-4,9 %

Système de freinage

- 02366 - MX Engine Brake
- 03150 - Compresseur à 2 cylindres avec embrayage

-0,4 %

Essieu arrière

- 09302 - 2,05 en combinaison avec moteur MX-13
- 09303 - 2,21 en combinaison avec moteur MX-11
- 02810 - 4,11 en combinaison avec moteur PX-7

-0,5 %

Régulateur de vitesse prédictif

-2,0 %



Récapitulatif

- VECTO est l'outil de l'UE pour la réduction des émissions de CO₂ de tous les OEM
- Objectif de l'UE pour 2025 : -15 % par rapport à 2019
- Objectif de l'UE pour 2030 : -43 % par rapport à 2019
- Les véhicules de l'UE sont soumis à des taxes routières supplémentaires liées aux émissions de CO₂
- La réglementation s'applique aux véhicules 4x2 et 6x2 dont le PTC est supérieur à 16 tonnes
- Les catégories d'émissions de CO₂ 2 et 3 offrent des abattements de taxe routière
- Les camions nouvelle génération DAF sont éligibles à un abattement sur la taxe routière CO₂
- Les catégories d'émissions de CO₂ (et l'abattement sur la taxe routière qui en résulte) sont valables 6 ans à compter de l'immatriculation
- Valeur d'émissions de CO₂ définitive indiquée sur le certificat de conformité